

Le neuf février deux mille quinze, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le dix février deux mille quinze.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 10 février 2015 – 20 heures

A l'ordre du jour :

1. Pouvoirs
2. Election du secrétaire de séance
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Aménagement d'un trottoir face à l'école – demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
5. Travaux d'effacement de réseaux électrique et téléphonique Rue des Gamelins
6. Travaux d'effacement de réseaux électrique et téléphonique Rue de la Moyennerie
7. Convention financière études opération Grand Site des Falaises d'Etretat – Côte dl'Albâtre
8. Mutualisation travaux de voirie
9. Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'Environnement – demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation et de procéder à l'épandage des digestats sur 54 communes
10. Informations diverses
11. Questions diverses

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le dix février deux mille quinze à vingt heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé, M. Philippe Paumier, Mme Sandrine Lethuillier adjoints, M. Jean-Jacques Baray, M. Jacques Delaunay, Mme Elise Borel, M. Villamaux, Mme Hanin.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Mme Goncalves avait donné pouvoir à Mme Elise Borel.
M. Poret avait donné procuration à M. Langé.
Mme Baudouin avait donné procuration à M. Paumier
Mme Dubuc avait donné procuration à M Lesueur
M. Delahais avait donné procuration à M. Jean-Jacques Baray.

Absente excusée : Mme Elise Bolla Duboc.

M. Villamaux est arrivé à 20 h 20.

Election du secrétaire de séance

M. Jean-Jacques Baray a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Adoption du compte rendu de la séance du 24 novembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014, adressé à chacun des membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Aménagement d'un trottoir face à l'école – demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose au conseil que la sécurité devant l'école doit être encore renforcée malgré l'aménagement d'une zone 30 et la pose de coussins berlinois. Il est proposé d'aménager l'accotement situé en face de l'école actuellement balisé de plots blancs . Un trottoir sera réalisé afin de ralentir davantage la vitesse des véhicules lorsque les enfants montent ou descendent du car de ramassage.

Ce genre d'opération est éligible à une aide de l'Etat au titre de la DETR .

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
- Charge Monsieur le Maire de lancer la consultation conformément aux dispositions de l'article 28 du code des Marchés Publics
- Décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2015, section Investissement, article 2151
- Donne mandat à Monsieur le Maire ou aux adjoints de traiter le dossier et de signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Travaux effacement réseaux Rue des Gamelins

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 relatif à l'affaire référencée Projet-Eff-2014-0-76693-4957 et désignée « Le Tilleul, Rue des Gamelins » dont le montant prévisionnel s'élève à 79 920 euros TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 27 710 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

- Adoptent le projet cité ci-dessus,
- Décident d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année
- Demandent au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondant à intervenir ultérieurement.

Travaux effacement réseaux Rue de la Moyennerie

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 relatif à l'affaire référencée Projet-Eff-2014-0-76693-4958 et désignée « Le Tilleul, rue de la Moyennerie » dont le montant prévisionnel s'élève à 83 160 euros TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 29 650 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

- Adoptent le projet cité ci-dessus,
- Décident d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015
- Demandent au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Convention financière études opération Grand Site des Falaises d'Etretat – Côte d'Albâtre

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Tilleul est engagée dans l'opération Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre.

La démarche Grand Site vise à assurer la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager des sites classés les plus emblématiques et les plus fréquentés, de favoriser un accueil du public à la hauteur des qualités de ces sites dans le respect des habitants et du caractère des lieux ainsi que leur valorisation culturelle et économique.

Cette opération comporte deux phases : une étude de diagnostics et l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux et d'actions de valorisation. Le Département a engagé la réalisation d'études afin d'identifier les enjeux du site et définir les orientations stratégiques et établir un programme d'actions.

Le montant global de ces études se chiffre à 221 034 euros.

Les treize communes de l'OGS (Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Criquebeuf-enCaux, Etretat, Fécamp, Froberville, La Poterie Cap d'Antifer, Le Tilleul, Les Loges, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Léonard, Vattetot-sur-Mer, Yport) contribuent à hauteur de 10% du montant total (soit 22 100 €), le restant est pris en charge par l'état (40%) et par le Département (50%).

La participation financière pour la commune du Tilleul s'élève à 381 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide les termes du projet de convention exposés par le président du Département et notamment l'article 2 présentant le plan de financement et le tableau de répartition de la part de chacune des communes

- Mandate le maire pour signer ladite convention
- Demande d'inscrire cette participation au budget primitif 2015, section Investissement, article 2031
- Charge Monsieur le Maire des formalités administratives et comptables liées à cette convention.

Mutualisation travaux de voirie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mutualiser les appels d'offres relatifs aux travaux de voirie en partenariat avec plusieurs communes du canton afin de limiter les coûts et d'harmoniser les voiries avec les communes voisines.

Il sera fait appel à la société CEDN pour la rédaction des appels d'offres, l'aide à la constitution des dossiers de subvention. Elle se propose de venir faire un relevé total des routes et de donner des priorités de réfection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au principe de mutualisation avec d'autres communes dans le cadre des travaux de voirie.

Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'Environnement - Demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation et de procéder à l'épandage des digestats sur 54 communes de la Seine-Maritime

La SARL Centrale Biogaz des Hautes Falaises dont le siège se trouve à Isneauville a présenté à Monsieur le Préfet de Haute-Normandie une demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Saint-Léonard et de procéder à l'épandage des digestats sur 54 communes de la Seine-Maritime dont **Le Tilleul**.

L'objectif principal est de produire de l'énergie renouvelable, l'objectif secondaire étant de valoriser divers déchets organiques. Ce projet vise à produire du méthane qui sera purifié et, avec l'accord des GDF-SUEZ sera injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel à proximité du projet.

Cette centrale générera 2 types de sous-produits pouvant être valorisés en agriculture : des digestats solides (15 600 tonnes par an) et des digestats liquides (1 800 tonnes par an). Ces tonnages importants supposent un vaste plan d'épandage sur les terres agricoles, environ 4 500 ha.

Quatre îlots sur la commune sont concernés par cet épandage pour une surface de 12,97 ha.

Cette demande a été soumise à enquête publique en application de la législation relative au Code de l'Environnement. Cette enquête a débuté le 5 janvier et s'est terminée le 5 février.

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime invite notre conseil municipal à émettre un avis sur la requête de la SARL Centrale Biogaz.

Monsieur le Maire souligne et regrette que le dernier avis sollicité pour l'épandage des boues de décarbonatation de la raffinerie Totalgaz n'ait pas été pris en compte par les services de la Préfecture. L'épandage sera donc effectué sur les terres du Tilleul.

Il craint que si le conseil émet un nouvel avis négatif, celui-ci soit de nouveau ignoré.

Madame Hanin est réticente à tout épandage de boues provenant de stations d'épurations, de la raffinerie Total et de la Centrale Biogaz craignant à longue échéance l'infertilité des sols.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont procédé à un vote à main levée qui a donné les résultats suivants : 13 voix contre et une voix pour Madame Baudouin qui donne un avis favorable sous réserve qu'il n'y ait aucun problème de santé publique ni de nuisances environnementales importantes.

Le conseil municipal, à la majorité, se prononce, par principe de précaution, contre le projet d'épandage des digestats sur le territoire de la commune.

Informations diverses

- Rue Eugène Morisse
M. le Maire présente un nouveau devis établi dans le cadre de la mutualisation beaucoup moins élevé que le précédent mais qui comporte des imprécisions. La commission de voirie se réunira prochainement pour définir avec exactitude les travaux à réaliser et un devis définitif sera alors demandé.

- C.A.U.E.

Le conseil municipal, après délibération, décide de ne pas donner suite au projet de convention concernant des missions de pré-étude de faisabilité sur des projets d'aménagements et de réhabilitations des bâtiments devant être réalisés prochainement.

- Remerciements

Le conseil remercie Madame Bourguignolle de sa carte de vœux
M. le Maire fait part des remerciements de M. Claude Lesueur, maire honoraire et de Madame Lesueur pour le témoignage de sympathie du conseil lors du décès de leur fils.

- Travaux

La mise en souterrain des réseaux électrique et téléphonique Rue du Presbytère débutera dès le 23 février. Les riverains seront prévenus.

- Départ de Madame Dubuc

Madame Dubuc doit quitter Le Tilleul fin février. Elle ne participera plus aux réunions de conseil municipal mais assumera ses fonctions au sein du C.C.A.S. tant que cela lui sera possible.

- Centre équestre

M. le Maire informe le conseil de la mise en vente du village équestre

Questions diverses

M. Paumier rappelle que les dotations de l'Etat vont diminuer sensiblement. Par conséquent des ressources nouvelles au sein de la commune doivent être envisagées, telle que l'instauration d'une taxe de séjour pour les estivants, par exemple. Il invite les conseillers à consulter le site de la Codah qui présente sur ce sujet précis un dossier très complet.

M. Baray demande s'il est prévu un trottoir au niveau de l'arrêt de cars Rue de La Moyennerie. Il lui est répondu que ces travaux sont prévus et seront réalisés prochainement.

Mme Borel se fait l'interprète de M. et Mme Olivier Loisel, gérants de la station-service, qui se plaignent des problèmes de ruissellements d'eau émanant de la route départementale occasionnant une dégradation du sol devant la station.

Ils demandent un revêtement du sol de la sente de la Forge jusqu'à la propriété sise au n° 4.
Il est prévu de se rendre sur les lieux pour constater et envisager les solutions possibles.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 45.

Le maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal



